

Macli animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servilis hujus apostolica cathedræ doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 40 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 40 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 40 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

DISCOURS

DU SOUVERAIN-PONTIFE Au Sacré-Collège

Voici, d'après le texte authentique, le discours que Sa Sainteté Léon XIII a adressé, au Sacré-Collège, qui, par l'organe de l'Éminentissime Sacconi, cardinal-doyen, était venu lui offrir ses hommages et ses souhaits pour l'anniversaire du couronnement.

Avec les sentiments de la plus vive satisfaction, Nous acceptons les félicitations et les vœux que vous Nous avez adressés, Monsieur le Cardinal, au nom de tout le Sacré-Collège; et, en retour, Nous aimons à lui exprimer, à l'occasion de cet anniversaire, Notre pleine satisfaction pour le concours sage et assidu qu'il Nous a prêté dans le difficile gouvernement de l'Église. — Et, en vérité, ce gouvernement est un poids si formidable pour Nos pauvres forces que Nous sentons très vivement le besoin des secours célestes et humains, afin de ne pas succomber. En considérant, après sept années de Pontificat, la grandeur de Notre charge et les devoirs très graves et épineux qui s'y rattachent, Notre âme est encore remplie de trépidation, tout comme le premier jour où il Nous fallut en assumer les très hautes fonctions. — Au reste, ce ne sont pas à proprement parler, les sollicitudes quotidiennes et les occupations incessantes qui Nous effraient: le but très noble auquel elles tendent et les secours que Nous pouvons espérer sûrement de Celui dont Nous tenons, bien qu'indignement, la place, ont la vertu de rendre ce poids léger et suave. — Ce ne sont pas non plus les fureurs, les insultes, les menaces auxquelles Nous sommes continuellement en butte de la part d'une presse licencieuse et maligne, car Nous Nous rappelons de quelle manière a été traité ici-bas le divin Maître, et, à ce souvenir, tout ce qui revêt le caractère d'offense envers Notre personne devient tolérable et même glorieux. — Mais ce qui Nous afflige profondément, c'est de voir, dans beaucoup d'États et de nations, l'Église méconnue, ses institutions les plus saintes et bienfaisantes calomniées, sa mission pacifique combattue, son pouvoir entravé, ses institutions les plus salutaires détruites, ses bienfaits rejetés, et cela à l'époque présente où, si l'on peut espérer le vrai salut pour la

société, c'est principalement de l'Église qu'il faut l'attendre.

Ce qui, en outre, met le comble à Notre amertume, c'est la condition qui est faite ici, à Rome, au Vicaire de Jésus-Christ et qui devient d'autant plus difficile et dure qu'elle se prolonge davantage. — Il ne manque pas de gens, il est vrai, qui affirment que le Pontife romain pourrait et devrait s'en accommoder de bon gré, et estimer suffisante la liberté qui lui reste. — Mais c'est là ajouter au détriment la dérision et l'insulte; car c'est un fait qui tombe sous les yeux de tous, que, dans les conditions présentes, Nous ne sommes pas maître de Notre pouvoir, mais à la merci des autres qui, Nous tenant en leur arbitre, peuvent à tout moment, rien qu'en le voulant, aggraver contre Nous leurs inimitiés, empêcher de spécieux prétextes, tout acte de Notre part et, au milieu des diverses et possibles vicissitudes d'hommes et de choses, renouveler contre Notre personne les hostilités dont plusieurs de Nos Prédécesseurs ont été victimes à d'autres époques. Ne le feront-ils pas? Mais ceux qui, contre tout droit, n'ont pas craint d'envahir les États de l'Église, de s'emparer de Rome par la violence et de s'avancer jusqu'aux portes de Notre demeure pontificale, quelle sécurité offrent-ils qu'ils ne voudront pas violer même celle-ci? Est-ce qu'on n'a pas déjà, dans des circonstances assez rapprochées, manifesté des desseins audacieux, lancé de féroces menaces contre Notre asile pacifique?

Mais, quand bien même rien de tout cela ne se produirait, où est la pleine liberté du Pontife, dans le gouvernement de l'Église? Tout récent est le souvenir de ce que l'on a fait contre la Propagande et, par là-même, contre l'indépendance du pouvoir et du ministère apostolique en ce qui touche de plus près et dans le monde entier aux intérêts de la foi et des âmes. — Que dire des nominations que Nous faisons aux sièges vacants, nominations dont quelques-unes subissent d'injustifiables retards, tandis que d'autres restent sans effet, par suite de droits mis en avant sans aucun fondement solide à l'égard de beaucoup d'églises d'Italie? — Enfin, il n'est pas en Notre pouvoir, même dans Notre seule ville de Rome, de fermer les portes à l'hérésie envahissante, il n'est pas en Notre pouvoir d'empêcher la diffusion de doctrines

perverses et impies, ni les lois ouvertement contraires aux vérités de la foi et aux enseignements de l'Église. — Est-ce que, au jugement de tout homme honnête, cette condition peut être la condition durable et régulière qui convient au Pasteur suprême de tout le monde catholique, au très haut pouvoir qu'il tient de Jésus-Christ, à la dignité du Siège apostolique? Non assurément. Nous pourrions la subir; mais, tant qu'elle dure ni Nous ni aucun de Nos successeurs ne pourrions jamais, n'importe au prix de quels sacrifices, l'accepter et y mettre le sceau. — Il s'agit de ce qui forme la vie et la force de l'Église, savoir l'indépendance et la liberté de son pouvoir suprême, pour lesquels les Pontifes romains, mettant leur confiance en Dieu et forts du courage qu'inspire la conscience du propre devoir, ont toujours combattu, même contre les plus formidables puissances de la terre, et ont triomphé. — Aussi, résigné comme au premier jour de Notre Pontificat, aux dispositions de la Providence, avec l'aide spéciale que Nous-même implorons et que la catholicité tout entière implore pour Nous du Ciel, Nous poursuivrons, sans Nous laisser abattre, l'âpre et difficile chemin qui Nous reste encore à parcourir, et Nous continuerons à procurer, de Notre mieux, au monde qui court vers sa ruine, les précieux avantages de cette religion divine que, non seulement il n'apprécie pas, mais qu'il combat avec ingratitude et follement. Le concours du Sacré-Collège, sur lequel nous comptons, Nous sera d'un grand secours et d'un grand confort même pour l'avenir. Et, dans cette confiance, comme gage de Notre affection toute particulière, Nous vous accordons, Monsieur le Cardinal, ainsi qu'à tous les membres du Sacré-Collège comme aussi à toutes les personnes ici présentes, la Bénédiction apostolique.

Nouvelles suisses

ASSISES FÉDÉRALES. — La Nouvelle Gazette de Zurich rappelle que, depuis le 15 avril 1879, il n'y a pas eu de session des assises fédérales. À cette époque, elles ont siégé à Neuchâtel, et condamné le Français Brousse, candidat en médecine, à deux mois de prison et dix ans de bannissement de la Confédération pour actes contraires

au droit des gens (excitation à l'assassinat de souverains et magistrats d'États étrangers, dans le journal l'Avant-Garde, qui paraissait à la Chaux-de-Fonds).

L'accusation portée en ce moment contre les anarchistes récemment arrêtés se fonde également sur l'article 41 du Code pénal fédéral, déjà visé dans l'affaire Brousse, et qui est ainsi conçu: « Quiconque viole un territoire étranger ou commet un autre acte contraire au droit des gens est puni de la prison ou de l'amende. »

Le maximum de l'emprisonnement est de six ans, celui de l'amende de dix mille francs. L'expulsion du territoire doit toujours être prononcée par la Cour d'assises, conjointement avec une peine privative de la liberté. Mais, à l'égard de citoyens suisses, elle ne peut excéder dix ans, et ne peut être prononcée contre des mal-faiteurs récidivistes ou dangereux; enfin, il faut aussi qu'il y ait toute probabilité que l'individu expulsé sera en état de gagner sa vie hors de la Suisse d'une manière licite.

ANARCHISTES. — La consigne de la garde du Palais fédéral est rendue plus sévère; depuis mercredi il est interdit aux gendarmes de faction de laisser entrer personne après six heures qui ne soit muni d'une carte.

Berne

Berne, 5 mars.

Le comité de finances publie la 4^{me} liste des prix d'honneurs pour le Tir fédéral: elle s'élève à 7,700 fr., qui, ajoutés aux dons des trois premières listes, donnent un total de 25,729 fr. (jusqu'au 2 mars). Parmi les donateurs de la 4^{me} liste figurent le gouvernement du canton de Berne (5,000 fr.), la direction du chemin de fer Jura-Berne-Lucerne (1000 fr.), la Société de tir de la ville de Fribourg (150 fr.), valeur d'une carabine Martini, et 150 fr. en espèces.

À propos de la publication des listes des prix d'honneur, je relèverai un procédé peu équitable. M. Paul Haller, M. de la Loge l'Espérance et éditeur de l'Intelligenzblatt et du Stadtanzeiger, est aussi membre du Comité des finances du Tir fédéral; naturellement, c'est lui qui imprime les listes des prix d'honneur destinées à être distribuées aux représentants de la presse. Au lieu de remettre ces listes, comme il serait convenable, d'abord au Comité qui en a fait la commande, M. Haller les publie en premier dans la Feuille d'avis ou dans le Stadtanzeiger, de sorte que les autres journalistes suisses peuvent les lire dans ces feuilles 24 heures avant que le Comité des finances les leur ait communiquées.

Dépêches télégraphiques

PARIS, 5 mars.

On assure que l'amiral Courbet a suspendu subitement l'action contre les forts de Ning-Po pour se diriger vers le nord dans les mers de la Chine.

PARIS, 5 mars.

À la Chambre, M. Jauge demande si les Compagnies de chemins de fer sont en état de concourir utilement à la défense du pays en cas de guerre.

Le ministre de la guerre répond que le système est organisé d'une façon satisfaisante pour faire concourir les chemins de fer à une mobilisation éventuelle. Des améliorations sont possibles mais le nécessaire existe.

Le ministre des travaux déclare que le matériel des chemins de fer est prêt pour une mobilisation et que les lignes stratégiques sont presque complètes.

L'ordre du jour pur et simple demandé par le ministre de la guerre est adopté par 340 voix contre 78.

La loi sur les nouveaux tarifs des céréales, adoptée par la Chambre, a été déposée aujourd'hui au Sénat.

PARIS, 5 mars.

Le conseil des ministres s'est occupé de la discussion du budget qui va revenir prochainement à la Chambre.

M. Martin-Feuillée soutiendra le rétablissement de certains crédits du budget des cultes.

En réponse à l'interpellation de M. de Soubeyran sur la question monétaire, M. Tirard dira que le gouvernement est prêt à entamer des négociations avec les puissances en vue de l'adoption du double étalon, mais qu'il ne peut prendre aucun engagement.

Une dépêche de Shanghai, du 5, dit que l'amiral Courbet est à Pile Guzlaff, dans la baie de Hang-Tcheou, organisant une croisière contre les cargaisons de riz.

PARIS, 5 mars.

L'extrême gauche a décidé d'interpeller le gouvernement sur l'éventualité de complications internationales résultant de la guerre de Chine.

Les avis de Vienne feront pressentir que des représailles seront exercées par le gouvernement autrichien contre l'élevation des tarifs français.

Aux bouillères de Mons, le travail a été partiellement repris.

ROME, 5 mars.

À l'occasion d'un amendement relatif aux conventions des chemins de fer, M. Depretis a posé la question de cabinet et a demandé l'ordre du jour pur et simple, qui a été adopté par 235 voix contre 171.

ROME, 5 mars.

On considère la nomination du cardinal Ledochowski à la secrétairerie des Brefs comme un indice d'accord avec la Prusse dans la question du siège de Posen.

ROME, 5 mars.

Par billet de la secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a nommé l'Éminentissime cardinal Mieslao Ledochowski secrétaire de la Congrégation des Brefs, dont le Souverain-Pontife est lui-même le Préfet;

L'Éminentissime cardinal Pietro Lasagni, secrétaire des Mémoires, dont le Pape est aussi le préfet;

L'Éminentissime cardinal Raffaele Monaco La Valletta, grand pénitencier, archevêque de l'archidiocèse de Saint-Jean-de-Latran;

Et l'Éminentissime cardinal Francesco Ricci-Pacciani, des marquis Ricci, grand-prieur de Rome de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

LONDRES, 5 mars.

Par suite de la chaleur extrême les dispositions suivantes seront prochainement prises au Soudan:

Le quartier général ira à Dongola, les troupes seront stationnées sur divers points le long du Nil.

On prépare tous les steamers et bateaux nécessaires pour ce mouvement, la température est à 104° à Pombre.

Le convoi des blessés est arrivé de Gakdul.

BERLIN, 5 mars.

La présence du prince Sulkowski à Rome est généralement interprétée comme se rattachant au projet de nomination d'un nouvel archevêque de Posen. Les journaux catholiques font remarquer à ce propos que ce prince ne jouit nullement d'une grande considération auprès de ses compatriotes polonais.

La rédaction du *Bund*, qui est trop fière pour copier les organes de M. Haller, publie la liste des prix après le bulletin de la bourse. J'ai cru devoir signaler cet abus commis par un imprimeur, afin que le Comité des finances puisse y mettre fin; autrement il pourrait se faire que toute la presse suisse s'entende pour ne plus accepter les communications officielles du Comité du Tir fédéral.

Le Grand Conseil bernois a décidé qu'il y avait lieu de réorganiser la Banque cantonale. Le gouvernement est chargé de préparer un projet.

Un mouvement s'organise pour réclamer la jouissance des biens de bourgeoisies en faveur des bourgeois n'habitant pas leur commune d'origine; un bon accueil paraît devoir être fait aux propositions du comité d'initiative.

M. Durenmat, rédacteur de la *Volkszeitung*, à Herzogenbuchsee, qui s'est beaucoup employé à faire rejeter le projet de constitution et s'est personnellement dépensé dans cette campagne, a reçu sept moules de bois à titre de témoignage de reconnaissance des bourgeois d'Aarwangen et de Niederbipp.

Le conseil municipal de Berne a alloué une somme de 4000 fr. à la famille du caporal de pompiers tué lors du récent incendie qui avait éclaté dans la rue de l'ancien Arsenal. La collecte publique en faveur de cette famille a produit 6080 fr., et la Caisse de secours de la Société suisse des pompiers lui a fait parvenir 2000 fr., maximum de l'indemnité prévue par les statuts. En outre, l'une des abbayes de la ville de Berne a donné le droit de bourgeoisie à la veuve et à ses enfants.

Zurich

Le Grand Conseil de Zurich a décidé par 89 voix contre 82, de recommander au peuple l'acceptation d'un décret provenant de l'initiative populaire et concernant la création d'écoles obligatoires de perfectionnement. Le gouvernement et la Commission demandaient qu'on recommandât le rejet.

Lucerne

Dans la chapelle commémorative de la bataille de Sempach, on vient de trouver sous un tableau peint sur toile une vieille fresque en excellent état, sauf quelques petites détériorations. D'après le *Vaterland*, elle remonterait à 1590, année où la chapelle fut réparée. On suppose que sous cette fresque s'en trouve encore une plus ancienne.

Soleure

Il y a un certain nombre d'années, une maison était incendiée à Wolfwil. Un nommé Kellerhals, soupçonné d'y avoir mis le feu, fut condamné à vingt ans de prison. Il en subit quatorze, après lesquels on lui fit grâce des six qui lui restaient. Or la semaine dernière le directeur du pénitencier de Soleure recevait d'Amérique une lettre dans laquelle il était dit que si Kellerhals était encore en prison, il fallait le libérer aussitôt, car il était innocent. L'auteur de l'incendie était, ajoutait-on, un certain Wyss qui s'était aussitôt après enfué en Amérique, et qui, sur son lit de mort, avait avoué son crime.

Vaud

Un nombreux public assistait samedi dernier, sur la place de la Rouvenaz, à Montreux, à l'essai du tramway électrique qui

doit circuler entre Vevey et Montreux. Cet essai, fait sur une voie provisoire, a pleinement réussi.

Les concessionnaires ont déjà modifié à plusieurs reprises leur projet primitif. Ils pensaient, au début, se servir d'accumulateurs placés sur les voitures, lesquels auraient fait marcher une machine magnéto-électrique placée sur les véhicules. Ils y ont renoncé à cause du poids considérable de ces appareils et ont adopté le système Edison qui fonctionne déjà à Berlin et à Francfort.

L'électricité, fournie par l'usine centrale, circulera dans un fil placé le long de la route, un second fil s'appuyant sur le premier par une roulette métallique sera fixé à la machine de la voiture et mettra ainsi celle-ci en communication constante avec le fil aérien.

L'usine centrale sera établie à Montreux et ses machines seront actionnées par l'eau de la Baie. Un réservoir construit à Sionzier, au-dessus de Montreux, permettra d'obtenir la chute nécessaire.

Le force motrice devra être considérable, car, outre le tramway, la Société se propose encore d'éclairer la contrée par l'électricité.

Genève

Dans une conférence au *National-Verein*, M. l'ingénieur Chappuis a donné des renseignements sur les travaux du Rhône, confiés à sa direction :

La deuxième partie, celle qui se poursuit actuellement, peut s'exécuter à la drague, et la digue séparatrice se construit en béton sans épousément. Cette digue séparatrice sera continuée en aval par un batardeau qui formera un circuit pour contourner l'emplacement où sera construit le bâtiment des turbines et ira rejoindre la terre ferme à la place des Volantaires. On ne rencontre malheureusement à cet endroit plus la terre glaise, même à 5^m50 de profondeur, mais un corps dur dont on ignore la composition, car toutes les sondes qu'on cherche à y enfoncer se brisent. Le travail sera terminé à sec, mais le fleuve ne sera pas mis à sec avant le mois de mai, car le Rhône étant très large en cet endroit, on n'aura pas à s'inquiéter des hautes eaux. L'exécution du travail par les dragues permet de réaliser une économie considérable, quand on considère qu'il y a 40,000 mètres cubes de matériaux à sortir du lit du fleuve.

La transmission de la force par câbles présente, pour une ville comme Genève, de trop graves inconvénients pour être généralement employée; elle ne le sera que dans certains cas isolés. Le moyen le plus pratique est la transmission hydraulique. La transmission par l'électricité est une question d'avenir. M. Chappuis cite quelques applications de cette merveilleuse invention, qui a déjà fait ses preuves à Bienne, entre autres, où une importante usine reçoit sa force motrice d'une assez forte distance.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres politiques

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

— Paris, 4 mars 1885.

A propos de l'enterrement du communard Jules Vallés, je vous faisais remarquer l'autre jour ce fait très significatif que, non seulement le drapeau rouge, mais des enseignes allemandes avaient pu traverser haut la main tout Paris, sans guère rencontrer d'autre protestation que celle d'un faible parti d'étudiants, sans que le fameux *chavvinisme* de nos bourgeois trouvât bon de s'opposer à cette manifestation. C'est, d'une part, la preuve de l'absence de

courage chez le troupeau conservateur, et de la faiblesse stupéfiante du gouvernement devant l'étranger et devant l'anarchisme; c'est, d'autre part, l'annonce du triomphe qui se prépare pour la politique internationale, qui est la politique vraiment logique de la Révolution niant l'autorité et la propriété.

Cette hardie tentative de l'anarchisme international ayant pleinement réussi, nous sommes en chemin de voir maintenant sans cesse grandir leurs entreprises. Tout va devenir occasion pour eux: ils n'ont pas manqué de saisir celle qui vient de se présenter au cimetière de Levallois-Perret, aux portes de la capitale, où l'on avait voulu célébrer la mémoire de deux matelots originaires de cette commune, qui ont été tués au Tonkin. Là sont venus prendre rang nos internationaux, déployant de nouveau superbement le drapeau rouge de la commune, et, de nouveau ont dû leur céder le pas les conservateurs, représentés par un officier de l'armée conduisant un de nos grotesques *bataillons scolaires*, et par le bouillant Paul Déroulède à la tête de son encombrante *Ligue des patriotes*. Le pauvre officier, suivi de ses *scolaires*, du Déroulède et de sa *Ligue*, ont dû prudemment battre en retraite. Ajoutons que le maire orné de sa sous-ventrière municipale, appuyait de tout son pouvoir les anarchistes.

En principe, nous n'avons, nous catholiques, à prendre parti ni pour les uns ni pour les autres: ces patriotes qui n'élèvent d'autels en l'air qu'à une sorte de divinité païenne imaginaire qu'ils qualifient de patrie, et qui trouvent bon de cultiver civilement les morts sans les suffrages de l'Eglise, n'ont rien du patriotisme chrétien, et, de leur côté, les anarchistes internationaux révolutionnaires n'ont rien du sentiment de la fraternité chrétienne. Nous devons nous contenter de suivre du regard ce mouvement tout moderne, et, surtout, nous préparer à l'union internationale catholique si admirablement indiquée par M. Windthorst.

Francs-maçons les anarchistes! Francs-maçons la plupart de ces *patriotes*! Car la franc-maçonnerie a des loges pour tous, et elle s'ouvre à tout ce qui n'est pas catholique pour en former son église à elle, car tous peuvent être de ses fidèles rouges ou tricolores, radicaux ou opportunistes, pourvu qu'ils ne soient pas des fidèles de la vraie Eglise.

A propos de franc-maçonnerie, l'apostasie accompagnée des sanglantes railleries de l'Ex-F. Andrieux ne pouvait être sans exciter longuement la rage des adeptes et le zèle des F. qui tiennent une plume au service de quelque feuille de la secte.

Aujourd'hui c'est le F. Lepelletier qui, dans le *Mot d'ordre*, relève le péché de M. Andrieux. Il est bien certain qu'en France c'est le ridicule surtout qui tue; les francs-maçons le savent, et, plutôt que d'avaloir les plaisanteries du faux frère, comme le vermouth du grand jour des *épreuves*, ils livrent leurs secrets. Donc le F. Lepelletier proteste que la franc-maçonnerie a conservé beaucoup plus de puissance que ne le dit M. Andrieux, et il le prouve.

Le F. Lepelletier tend à la simplification des *épreuves*, et il nous apprend que « dans nombre de Loges, elles ont été diminuées; dans la Loge des Droits de l'homme, par exemple, il n'est pas procédé à des *épreuves* physiques, et tout candidat n'est soumis qu'à des interrogations roulant sur la philosophie, la politique, la morale et l'histoire. » Ceci nous fait tristement penser que ces *épreuves morales* sont, en quelque sorte, journellement appliquées aux enfants des écoles républicaines, et ce sont bien celles par lesquelles ont à passer les malheureux candidats, hommes et femmes, et des religieux souvent, aux examens officiels pour l'enseignement primaire... Je reproduis ici toute cette partie de l'article du F. Lepelletier qui contient les aveux les plus intéressants :

« Les « mystères » dont M. Andrieux se moque, — après le Pape et M. Freppel, — sont fort peu mystérieux. Ils se bornent à quelques signes, à quelques mots, à quelques gestes qui permettent à des *maçons*, nés, l'un à Calcutta et l'autre à Paris, de se reconnaître, de s'aborder et de se comprendre. En supprimant cette partie décorative de la maçonnerie, on supprimerait toute son action exotique et internationale, ce qui serait, à nos yeux, déplorable. Enfin ajoutons que la maçonnerie française est aujourd'hui radicale en politique, libre-penseuse comme opinion

philosophique et que le *Grand-Orient de France* a fait disparaître de sa bannière et de ses diplômes l'invocation fameuse au Grand Architecte de l'Univers.

« La maçonnerie forme en province toute une partie de la population à la vie politique; elle n'a, il est vrai, qu'une action éloignée et reflexe sur la politique active; mais elle prépare les esprits à tous les progrès, et c'est dans son sein que s'élaborent la plupart des grandes réformes sociales: l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, a été étudiée, préparée et, pour ainsi dire, décrétee dans les Loges, il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fût réclamée par le pays et votée par la Chambre. »

Le F. Lepelletier termine en menaçant le député Andrieux, ex-membre de la Loge du *Parfait silence*, de se trouver réduit, par les francs-maçons plus nombreux et plus influents qu'il ne veut bien le dire aujourd'hui, à un parfait silence parlementaire. Le fait est que déjà, aux dernières élections sénatoriales, M. Andrieux n'a obtenu qu'un nombre de voix dérisoire.

Ce curieux personnage continue ses révélations sur le gouvernement républicain en même temps que sur la franc-maçonnerie. Il raconte la suite de l'expulsion des Religieux et il en est à parler de la *Déclaration* assez faible que donneront alors tous les Religieux, à l'exception des Bénédictins de Solesmes et des Chartreux. Cette démarche fut malheureusement conseillée par Mgr de Bonnechose allié à Monseigneur Guibert, esprits peu politiques, très portés à l'extrême modération, et trop faciles à tromper par les drôles qui nous gouvernent. C'était le jeu du sieur de Freycinet de s'arrêter à l'expulsion des seuls Jésuites; il était du reste coulé par nombre de fausses manœuvres politiques tant sur le terrain extérieur que sur le terrain intérieur; il s'en alla, et laissa la place chaude au sieur Ferry, dont c'était le métier forcé de poursuivre les Religieux. La *Déclaration* ne fut donc qu'un acte regrettable qui ne servit à rien; car les Religieux furent expulsés sur tous les points de la France.

Notre Chambre des députés ne s'est occupée ces jours-ci que des blés tendres et des blés durs: le sujet manque d'intérêt littéraire; mais il pourrait avoir un grand intérêt pratique si la majorité républicaine était capable de le traiter honnêtement, au lieu qu'elle n'agit en cela comme en tout que pour le mobile des plus vils intérêts personnels, électoraux et autres.

Nous attendons ici le texte du discours prononcé par Notre Saint-Père le Pape à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, qui a flétri, paraît-il, plus énergiquement que jamais le gouvernement du triste Humbert.

La colonisation allemande

Les territoires acquis dans l'Afrique orientale, à l'ouest de Zanzibar, par l'expédition de la colonisation allemande, comprennent 2500 lieues carrées. Ils ont été placés par lettres patentes de l'empereur, du 27 février, sous la protection et la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Un fonctionnaire de la société, placé sous les ordres du consul général d'Allemagne à Zanzibar, est chargé d'y exercer la juridiction. Une Compagnie allemande composée de capitalistes, a été formée pour l'administration et l'exploitation de la colonie.

On a reçu à Berlin les plus mauvaises nouvelles des expéditions dans l'Afrique orientale, à l'ouest de Zanzibar, expéditions entreprises par la Société de colonisation, officiellement patronnée par l'empereur le 27 février dernier. On ne connaît pas encore les détails à ce sujet; mais il paraît certain qu'un seul des explorateurs a survécu. La *Gazette nationale*, en annonçant le fait, dit que c'est là un sérieux avertissement pour ceux qui acceptent avec trop d'enthousiasme la politique coloniale.

LES LURONS DE LA GANSE

Par Aimé GIRON

En effet, tout le long de ce ruisseau, sur les roches s'étaient de petits moulins semblables à de grosses grenouilles qui, museau et yeux en l'air, s'imbiberaient de soleil et croassaient de satisfaction. Dans celui-ci ils seraient choyés et le tic tac incessant des traquets, remplissant de bruit la gorge dans les sapins, couvrirait tous les bruits suspects de l'intérieur.

Ils s'y rendirent, une nuit, par des laies en plein bois. La cascade du moulin, destinée à pousser de sa masse d'eau la grande roue, épanchait autour des anges successivement renversés une humidité fumée. Ce brouillard de gouttelettes retombait aux environs, se condensant en lamelles de cristal sur les aiguilles des sapins.

Ils se coulèrent dans la maisonnette de pierre et de bois où, sans interruption, taquetaient les trémies comme de rustiques sabots.

Quelle ne fut pas leur surprise, à la lueur faible d'un chavi, de reconnaître dans le premier hôte du moulin l'abbé Rayolle, un ami

encore, celui-là, et vicariaire d'une modeste paroisse champêtre.

Il était grand, robuste à l'épaule et trempé d'une énergie d'acier. Taillé pour être apôtre, il n'avait eu qu'une passion, l'évangélique fofie de la croix. Quand il s'agissait de dévouement, son corps devait obéir. Du reste, heureux ou malheureux dans ses efforts, sa conclusion ne variait jamais: C'était toujours la volonté de Dieu.

Lorsque les massacres de septembre amenèrent partout, sur les lèvres et dans les cœurs, ce mot et ce désir *septembriser*, il avait dû se déterminer à disparaître. Le moulin, depuis deux mois, le recelait dans une cachette ménagée derrière le panneau d'une armoire. Sa haute taille le forçait à s'y tenir assis et ployé. Il consacrait les longues heures de sa captivité à réciter son chapelet ou à déchiffrer péniblement son bréviaire, syllabe après syllabe, à la faveur d'un filet de lumière égaré par une fente.

— Le jureur et ses brebis galeuses, disait-il, vivent au grand jour du diable. Je préfère mon avare petit lit de clarté.

On accommoda deux autres réduits presque semblables pour Antonin et Théodore. La nuit, ils en sortaient, s'étraiant et, sans lampe, ils mangeaient à la hâte, babillaient en sourdine, puis priaient ensemble environnés de la famille. Un des fils de la maison était de guet à la porte, une oreille contre le battant.

Tout à coup, l'article 18 de la loi du 29 Vendémiaire an II éclata sur la France réactionnaire avec un redoublement de fureur et un retentissement des églises fermées. Les pré-

tres réfractaires étaient impitoyablement mis hors la loi. Il était ordonné à tous les citoyens de les dénoncer, de les arrêter ou faire arrêter pour être conduits de suite dans les prisons du district, être jugés par un jury militaire et punis de mort dans les vingt-quatre heures. Tout dénonciateur recevait cent mille livres par tête. Il ne manquait pas de limiers patriotes pour quêter ce gibier. Cette nouvelle attisa la colère dans l'âme de deux amis. Seuls, l'abbé Rayolle demeura impassible et résigné.

— Dieu relève le roseau brisé, répétait-il, et n'éteint pas la mèche qui fume encore. Confiance donc en la main toute puissante qui peut rallumer la mèche et redresser le roseau!

On redoubla de précautions au moulin. La maisonnette hospitalière s'était refusée à laisser partir ses hôtes sacrés. Dieu y garderait bien tout le monde.

Cependant les trois proscrits, sur la fin de l'hiver, résolurent de ne point compromettre plus longtemps le coin de rocher, la tranquillité et la vie de ces pauvres et braves gens. Quand ils entendirent les gais et folâtres vanneaux ramager de tendresse autour de nids commencés, ils se décidèrent à regagner le suc de Fromental. Ils y reprendraient, à trois maintenant, l'existence des troglodytes; et les tièdes haleines du printemps en route feraient plus douce maintenant leur retraite souterraine. Ils durent cependant patienter un mois encore. Les meuniers s'y entêtèrent.

Enfin, une nuit, l'un après l'autre et de quart d'heure en quart d'heure, ils abandonnèrent le moulin, le cœur gros de larmes reconnaissantes et les mains chaudes de cordiales étrein-

tes. L'abbé Rayolle avait béni le toit et les enfants.

Ils se rejoignirent sous les sapins en une clairière convenue, puis, mystérieusement sous bois, cheminèrent, muets, jusqu'à la montagne discrète.

Dans les ténèbres, ils odorèrent les senteurs résineuses des sapins relevés d'une pointe de serpolet. A la première aurore seulement le groupe atteignit la grotte. Il venait. Sous chaque coup de vent les vagues d'herbe verte houlèrent, se moirant d'une teinte de vert plus pâle.

Ils se réhabituaient, dans cette caverne, à leur vie monotone et cruelle. Agnès, prévenue, ne manqua jamais à son office de pourvoyeuse clandestine. Mais sur la contrée, de long en large, la République avait, comme une araignée, déployé ses toiles serrées auxquelles il était difficile d'échapper. Les patriotes battaient les grandes routes; les besogneux furetaient à travers les buissons. Il n'y avait plus aucune sécurité pour les réfractaires à se hasarder même au seuil du trou où ils se terraient. Aussi, passaient-ils le jour à dormir, mais la nuit leur appartenait. Elle appartenait encore à Dieu, car les bons et vrais catholiques choisissaient ces heures silencieuses et désertes pour remplir leurs devoirs. L'abbé Rayolle ne se marchandait ni ne se ménageait. Il partait, à minuit, franchissant des étendues considérables de pays afin de se rendre où il était désiré, imploré, attendu. Antonin et Théodore accompagnaient le saint prêtre quand il s'en allait exercer son ministère à la dérochée. Ils cheminaient à distance des villages ou des hameaux. (A suivre.)

Guerre de Chine

Dès que le général de Négrier eut établi son quartier général à Lang-Son, il prit ses dispositions pour continuer la poursuite de l'armée chinoise qui, après ses désastres, s'était rabattue sur la route de That-Khé.

Les impériaux avaient construit à Dong-Dang, à 15 kilomètres de Lang-Son, une série de redoutes étagées qui couvraient la route de Chine.

Le général de Négrier les attaqua le 24 février. Le combat commença à neuf heures du matin et, à trois heures, l'ennemi était en pleine retraite vers That-Khé et Cua-Ai, en abandonnant une partie de son matériel.

Les forts qui flanquaient la « Porte de Chine » ont été enlevés très brillamment. On a pris des tentes, des étendards, trois canons Krupp et trois mitrailleuses avec caissons et munitions, tout cela en état de servir.

Un bureau télégraphique est ouvert à Dong-Son, continuant la ligne qui fonctionnait jusqu'à Lang-Son par Phu-Lang et Bac-Lé.

Le général Brière de l'Isle est arrivé le 28 à Phu-Doan, sur la rivière Claire, marchant à la rencontre de l'armée du Yunnan, commandée par Lu-Vinh-Phuoc en personne.

Le 24, celle-ci a donné un assaut furieux contre Tuyen-Quan et a été repoussée avec des pertes énormes.

Petites nouvelles politiques

Une dépêche officielle annonce que cinq flibustiers, parmi lesquels le chef de bande Bonaechea, ont été fusillés à Cuba.

Une explosion par la dynamite a fortement endommagé, lundi, le temple évangélique de Glenfield, comté de Donegal (Angleterre); un vagabond que l'on suppose être l'auteur de l'attentat a été arrêté.

On télégraphie de Philadelphie au *Times* la composition du ministère du nouveau président des Etats-Unis :

- MM. Bayard, affaires étrangères;
- Manning, finances;
- Lamor, intérieur;
- Eudicot, guerre;
- Whitney, marine;
- Vilas, postes;
- Garlaud, justice.

Le cabinet soutiendra les vues du président en faveur de la suspension du monnayage de l'argent.

Une explosion accidentelle a eu lieu à Madrid, le 2 mars dans une fabrique de poudre; deux personnes ont été tuées et onze blessées, dont deux grièvement.

Les pertes matérielles causées par les tremblements de terre sont évaluées à 10 millions pour la province de Grenade (Espagne).

Les autorités russes en Pologne font condamner à des amendes les personnes qui engagent leurs concitoyens à se rendre au mois d'avril à Velherad pour assister aux fêtes du millénaire des apôtres saint Cyrille et saint Méthode.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil

Dans sa dernière séance de cette session, le Grand Conseil a eu à s'occuper d'une question vitale pour une bonne partie du canton; nous voulons parler de la navigation à vapeur sur les lacs de Morat et de Neuchâtel. M. Python, rapporteur de la commission, Menoud et Théraulaz conseillers d'Etat, ont fourni d'amples explications que nous résumerons en peu de mots.

L'établissement d'un chemin de fer sur les rives des lacs de Neuchâtel et de Bière eut pour suite la suppression de la navigation à vapeur. Mais bientôt les localités situées à l'est des lacs de Neuchâtel et de Morat sentirent la nécessité de maintenir leurs communications avec le marché important de Neuchâtel. Une Société de navigation à vapeur se constitua, et l'Etat de Fribourg contribua à sa formation par une prise d'actions de 45,000 fr., outre un prêt de 75,000 fr. sous forme d'obligations.

Vers 1860, la ville de Morat ne se trouvant pas suffisamment desservie, constitua une autre Société de navigation entre Neuchâtel et Morat. Les deux Sociétés se faisant une concurrence ruineuse, décidèrent de se fusionner en 1872, et la nouvelle Société de navigation à vapeur fut constituée avec un capital actions de 303,000 fr. dont 123,000 souscrits par des particuliers. L'Etat de Fribourg transforma en actions nouvelles ses actions et ses obligations de l'ancienne Société et prit de plus 30,000 fr. d'actions nouvelles. Il fut ainsi intéressé dans la nouvelle Société pour un capital de 450,000 francs en actions. En outre, il garantit l'intérêt au 5% pendant 20 ans aux actions souscrites par les particuliers.

Cette garantie d'intérêt, s'élevant à 6,150 fr. a été payée tous les ans, sauf en 1876 et 1877, où la Société de navigation a fait d'assez bonnes affaires pour payer même un certain intérêt pour les actions de l'Etat.

En 1880, la Société de navigation dut acheter un quatrième bateau à vapeur, et fit un emprunt de 140,000 fr. à la banque Berthoud à

Neuchâtel. Cet emprunt est aujourd'hui réduit à 131,000 par des amortissements partiels. En outre l'Etat avait prêté auparavant à la Société une somme de 15,000 fr., qui est garantie en premier rang par le matériel de navigation. Enfin, l'Etat a dû, d'après les conventions de 1872, ajouter 4,500 fr. à son annuité pour l'intérêt au 5% de 90,000 fr. de l'emprunt Berthoud.

Dans ces dernières années, les travaux de la correction des eaux du Jura ont entravé la navigation, et l'abaissement des eaux a obligé la Société à établir des débarcadères et à acheter des bateaux de radelage, en outre, pendant les derniers mois de 1884, la navigation entre Morat et Neuchâtel, a été complètement supprimée par la baisse extraordinaire des eaux dans le canal de la Broye. Dans ces circonstances, la Société de navigation s'est trouvée gênée, et elle demanda à l'Etat de lui venir en aide, en consentant à postposer son prêt de 15,000 fr. à l'emprunt Berthoud de 131,000 fr. Il faut remarquer que la banque Berthoud a gardé sur son prêt une somme de 15,000 fr. égale au prêt de l'Etat, afin de se garantir en cas de liquidation. Si l'Etat consent à postposer sa garantie, la banque Berthoud versera les 15,000 fr. qu'elle détient encore, et avec cette somme la Société de navigation pourra faire face pour le moment à ses embarras financiers.

C'est de cette postposition de garantie que le Grand Conseil avait à s'occuper jeudi. Tous les orateurs ont été d'accord pour l'accorder, vu que l'Etat ne risquait rien à ne venir qu'en second rang, puisque l'actif de la Société est de 280,000 fr. environ, et le passif de 160,000.

La situation actuelle de la Société de navigation sur des bases plus larges. Afin de faciliter cette réorganisation, le conseil d'Etat a fait, déjà l'année dernière, des propositions dont voici le résumé. Les 600 actions de l'Etat seraient au porteur, ce qui assurera à l'Etat la majorité dans les assemblées d'actionnaires, tandis qu'il n'a aujourd'hui que 15 voix d'après les statuts.

La Société de navigation renoncerait à la garantie d'intérêt en faveur des actionnaires privés, ce qui ferait gagner à l'Etat la somme annuelle de 10,650 fr.

Les cantons de Neuchâtel et de Vaud seraient appelés à fournir une subvention annuelle. L'Etat de Neuchâtel s'est déjà engagé pour 1500 fr.; la ville pour une somme égale. Le Grand Conseil de Vaud a renvoyé la question au conseil d'Etat avec instantes recommandations, de sorte que, de ce côté-là aussi, on peut espérer 1500 fr. ou 2,000 fr.

Moyennant ces conditions l'Etat prêterait à la Société de navigation une somme de 234,000 fr., moyennant laquelle celle-ci pourrait rembourser les 131,000 fr. dus à la banque Berthoud, les 15,000 fr. dus à l'Etat de Fribourg, et faire les réparations au bateau le *Gaspard-Escher*, réparations devisées à 80 mille francs.

Après prélèvement de ses dépenses d'exploitation, la Société de navigation à vapeur serait tenue de payer avant tout à l'Etat l'intérêt au 4% du prêt de 234,000 fr., et à affecter 2,000 fr. à l'amortissement.

L'on a l'espoir fondé que dans ces conditions, la Société de navigation pourra faire face à ses affaires, après que l'établissement prochain d'un barrage à Nidau aura réglé le niveau des eaux dans les lacs supérieurs.

L'assemblée des actionnaires tenue le 3 mars, a accepté en principe les propositions ci-dessus, et le conseil d'Etat demande à être autorisé à négocier sur ces bases soit avec la Société de navigation, soit avec les Etats de Vaud et de Neuchâtel. M. Théraulaz insiste sur l'importance de cette demande, qui équivaut à un engagement moral pris par le Grand Conseil d'accepter plus tard ces conditions.

M. Chassot, au nom du district de la Broye, insiste pour que le Grand Conseil autorise la haute administration à accorder la postposition des 15,000 fr. et à négocier sur les bases indiquées. N'oublions pas que Neuchâtel est le grand débouché non seulement des districts de la Broye et du Lac, mais encore d'une partie des districts de la Sarine et de la Glâne, de cette partie qui fréquente les marchés de Payerne, d'où les denrées prennent le chemin de Neuchâtel.

M. Techtermann recule devant l'engagement moral demandé par M. Théraulaz. Il fait remarquer que l'Etat a déjà dépensé 305,000 fr. pour la navigation à vapeur. Ce sera toujours à recommencer. Il faudrait laisser tomber la Société de navigation, sauf à soutenir la nouvelle Société qui se formerait. L'honorable député doute que Vaud accorde une subvention. Il trouve que celle de Neuchâtel est trop payée par le maintien de la direction à Neuchâtel. L'Etat aura encore à supporter les frais de dragage incessant dans le canal de la Broye. Les populations du Vuilly tiennent peu à la navigation, et comptent sur l'établissement d'une ligne ferrée d'Avenches à Cornaux. Sans doute, sur le papier, les avances de l'Etat semblent très bien garanties; mais n'oublions pas que le matériel se vendrait à vil prix en cas de liquidation. Tenons compte de l'usure de ce matériel. L'opération n'est donc pas aussi bonne qu'on veut bien le dire. M. Techtermann veut garder la situation intacte jusqu'au moment où le Grand Conseil sera appelé à discuter les conventions conclues par le conseil d'Etat.

M. Romanens dit qu'en commission il a proposé de renvoyer à la session de mai l'examen de toute cette question.

M. Hug répond à M. Techtermann. En autorisant l'Etat à négocier, le Grand Conseil n'aliène pas sa liberté. Il faut éviter la liquidation de la Société, parce que nous verrions s'y engouffrer le capital qui précisément peut servir à la continuation du service de la navigation quand la Société aura été réorganisée sur une base meilleure. La combinaison proposée n'est pas une mauvaise affaire; au pis

aller, nous retirerons du matériel une bonne partie de l'avance de 234,000 fr., et si nous devons y perdre, ce ne serait jamais une somme aussi forte que celle de la subvention de 10,650 fr. que nous devons pendant huit années encore et dont nous nous libérons.

M. Python déclare, au nom de la commission, que celle-ci n'a pas prétendu prendre l'engagement moral de voter les propositions qui seront faites plus tard par le conseil d'Etat. Le sens de notre proposition, c'est que nous autorisons le conseil d'Etat à négocier, et qu'à première vue, les propositions qu'on nous indique nous semblent acceptables. Mais le Grand Conseil n'aliène pas sa liberté d'action.

M. Menoud explique qu'il ne s'agit pas de prendre un engagement moral, pas plus qu'un engagement matériel; mais simplement de donner au conseil d'Etat des instructions, des directions, comme on en donne toujours aux négociateurs.

M. Aëby trouve que la discussion dégénère en querelle de mots. Au fond nous sommes tous d'accord pour autoriser le conseil d'Etat à négocier sur les bases indiquées.

M. Musy votera la postposition, ainsi que l'autorisation donnée au conseil d'Etat de négocier.

M. Théraulaz fait ressortir à son tour que tout le monde est d'accord. Nous ne demandons rien de plus que ne propose M. Techtermann, lorsqu'il veut autoriser le conseil d'Etat à négocier « dans le sens et d'après les indications données. » Ce sont ses propres paroles.

On passe à la votation, et le Grand Conseil décide sans opposition: 1° d'autoriser la postposition du prêt de 15,000 fr.; 2° d'autoriser le conseil d'Etat à poursuivre les négociations sur les bases indiquées dans le message et que nous avons résumées.

Conférences d'apiculture

A Léchelles, le 10 mars, à 1 heure, chez M. Ducotterd.

A Chatonnaye, le 11 mars, à 1 heure. Sujet: Transvasement des ruches; avantages du système mobiliste; soins à donner aux abeilles. (Communiqué.)

Eglise du Collège de Saint-Michel

Samedi, 7 mars, on y célébrera la fête de saint Thomas d'Aquin, patron des écoles catholiques. A huit heures, office pontifical avec allocation.

Chronique de la Bourse

Paris, le 4 mars 1885.

Nos Rentes continuent toujours leur mouvement en avant, rien ne peut les arrêter.

Les spéculateurs qui, s'emparant de la baisse produite sur les fonds anglais par suite des affaires d'Egypte, ont essayé de produire une réaction sur notre marché en ont été pour leurs frais et ont dû céder devant l'entraînement général.

Le 3 0/0 qui clôturait à 82,20 gagne 5 centimes à 82,25.

Le 4 1/2 subit une légère réaction et termine à 109,67.

Le Suez se discute de 2105 à 2100, il reprend haleine avant de continuer son mouvement de hausse. Sa recette pour la journée d'hier a été de 310,000 francs.

Sur les valeurs de crédit l'élan est moins accusé mais la tendance n'en persiste pas moins.

Le Foncier perd 5 fr. à 1366 mais la Banque de Paris monte de 15 fr. à 820 et la Banque d'escompte est très ferme à 575.

L'Italien est un peu faible à 96,60.

On attend toujours avec impatience le vote final des conventions qui, dit-on, aura lieu samedi. Il est à présumer qu'un mouvement de hausse saluera la signature de ces conventions.

Ainsi que nous l'avions prévu, le Crédit lyonnais dessine déjà sa marche en avant, il ouvre à 553,50, monte à 558, pour clôturer à 557,50.

Les Chemins français conservent leurs cours à part le Nord qui perd 5 francs à 1665.

Le Turc oscille de 18,45 à 18,40.

L'Unifiée réagit un peu à 314.

L'Extérieur conserve son cours de 61 3/4.

BANQUE GÉNÉRALE

14, rue du Helder, Paris.

Achats et ventes de titres cotés ou non cotés au comptant et à terme, encaissement de coupons, souscription aux emprunts, conversion des titres, versements sur titres, remboursements de titres sortis aux tirages. Renseignements financiers et commerciaux.

FAITS DIVERS

Un étudiant se rend chez un opticien et lui dit:

— Monsieur, ayez l'obligeance d'examiner les verres de mes lunettes; le soir je vois souvent les objets à double.

— Oh! répond l'opticien, cela ne provient pas des verres de vos lunettes, mais des verres de bière.

L'EXPLORATEUR SCHWEINFURTH. — Nous lisons dans l'*Egyptian Gazette* du 19 février:

« Le Dr Schweinfurth est rentré au Caire de son voyage d'exploration dans le désert oriental, qui a duré à peu près cent jours. Dans cet espace de temps l'illustre voyageur a parcouru plus de 1500 kilomètres entre le Nil et la Mer Rouge.

« Nous croyons que c'est la douzième excursion de ce genre que fait le Dr Schweinfurth dans cette partie du pays. Il a l'intention de déterminer sa formation géologique et d'en

Un ordre du cabinet impérial ordonne la formation d'une escadre australienne, sous le commandement du chef de la station navale en Australie. Cette escadre se composera de la frégate cuirassée *Stosch*, de la corvette *Marie*, du croiseur *Albatros* et de la canonnière *Hyène*, et aura pour mission de protéger les nouvelles possessions de l'Allemagne en Australie.

L'opinion publique en Angleterre

Le *Daily Telegraph* écrit que le cabinet doit maintenant se consacrer à la continuation de la guerre du Soudan et au règlement des questions intérieures.

« Pour accomplir sa tâche, continue le *Daily Telegraph*, il devra faire de nouveaux efforts afin de se concilier l'Allemagne. M. de Bismarck, peut donner quelque chose qui vaut bien qu'on lui fasse des avances amicales sans être serviles; nous pouvons lui offrir, en échange, des avantages considérables. Il n'y a pas de raison pour que le fardeau de la guerre entreprise contre la barbarie ne soit pas allégé, pour la Grande-Bretagne, par le concours de certaines des puissances qui sont, comme nous, intéressées à la solution des difficultés égyptiennes. »

Le *Daily telegraph* est convaincu que moyennant certaines garanties politiques, le pays accueillerait avec joie l'assistance de l'Italie et de la Turquie.

Quant au *Morning Post*, il engage les conservateurs à refuser les crédits nécessaires à la continuation de la campagne du Soudan, attendu que les dépenses proposées ne peuvent avoir aucun résultat avantageux.

Le *Daily News* croit savoir que quelques-uns des ministres étaient d'avis de démissionner immédiatement, mais l'opinion contraire a prévalu. D'après le *Daily News*, c'était une question d'honneur pour le cabinet de ne pas reculer devant la responsabilité du pouvoir, alors que la Chambre des communes ne lui avait par formellement retiré sa confiance. Le *Daily News* ajoute que la route à suivre par le cabinet est fort difficile et qu'à chaque tournant du chemin l'équipage entier peut culbuter.

Pour le *Times*, il trouve que le cabinet a eu raison de rester au pouvoir, mais il fait remarquer que cette décision implique de grandes difficultés et même des dangers.

« Le pays, dit-il, doit être préparé à l'éventualité de catastrophes parlementaires, même pendant la présente session. Un échec du ministère sur des questions à l'ordre du jour obligerait M. Gladstone à donner sa démission et forcerait lord Salisbury à prendre en main les rênes du gouvernement. Un échec de ce genre est tout à fait dans la sphère des possibilités. »

« La crise est plutôt différée que définitivement conjurée. Le mieux auquel on puisse s'attendre est que cet ajournement donne au pays le temps de se préparer aux élections générales, alors qu'il sera appelé à se prononcer d'une façon définitive et à porter au pouvoir des hommes qui, quel que soit leur parti, sachent ce qu'ils veulent et ne soient pas irréconciliablement séparés par leurs opinions. »

Enfin, le *Standard* pense que la chute du ministre actuel n'est qu'ajournée et qu'il est nécessaire que les conservateurs se préparent à endosser les responsabilités qui vont leur incomber.

On assure que le gouvernement va demander la mise immédiate du *redistribution bill* (projet relatif à la répartition des collèges électoraux) à l'ordre du jour de la Chambre des communes. Cela confirme les bruits suivant lesquels le gouvernement aurait l'intention de hâter la fin des travaux parlementaires pour précipiter la dissolution et les élections générales.

Les volontaires australiens

Le contingent des Nouvelles-Galles du Sud pour le Soudan s'est embarqué mardi à Sidney à destination de Souakim.

Ce départ a été célébré comme un jour de fête. Un enthousiasme extraordinaire régnait parmi la population de Sidney.

Depuis que l'offre des colonies a été acceptée, il s'est présenté six fois plus de volontaires que le nombre demandé.

La souscription nationale pour subvenir aux frais d'équipement du contingent s'élève dès maintenant à 4,500 livres sterling.

Les volontaires ont été passés en revue samedi par le gouverneur, en présence de 50,000 spectateurs.

Une foule immense formait la haie sur le passage du détachement, lorsqu'il allait s'embarquer. Les volontaires étaient accompagnés du gouverneur, des ministres et des principaux fonctionnaires.

En arrivant sur le quai, ils ont formé le carré et le gouverneur leur a adressé une allocution. Ils se sont ensuite rendus à bord des transports qui ont appareillé immédiatement.

dresser une carte détaillée. Entre autres choses, le Dr Schweinfurth a visité cette fois le célèbre Mont Claudianus (connu maintenant sous le nom de Gebel Fateroh) où existent les superbes carrières de granit qui datent d'Adrien et de Trajan.

Ces carrières furent visitées il y a environ soixante-dix ans par sir Gardner Wilkinson, qui en a donné une description détaillée dans son *magnum opus*; elles furent également visitées par le professeur Lepsius, qui y passa une journée en 1845; mais le Dr Schweinfurth a dressé de cette station et de ses environs un plan détaillé qui jette une nouvelle lumière sur la manière dont les Pharaons ont établi et maintenu leurs grands établissements pénitentiels au milieu du désert, alors que ces carrières se trouvaient à cinq jours de marche du Nil et à trois jours de marche de la Mer Rouge.

LA FEMME EN COCHINCHINE. — Un ecclésiastique des Bouches-du-Rhône, longtemps missionnaire en Cochinchine, vient de publier sous le titre de *Vingt ans en Annam ou Mémoires du Père Bénigne*, un volume fort intéressant dont nous extrayons ce passage, qui donnera une idée du sort de la femme dans les contrées annamites :

Quand un mari a à se plaindre de sa femme, il n'a pas à se gêner pour la punir. Il ne se presse pas cependant et laisse gravement passer la première émotion que la faute commise peut avoir produit sur lui.

Après son repas, quand il a bu son thé, fumé sa cigarette et chiqué son bétel, il se met en costume convenable, prend un air magistral et dit à sa femme d'apporter le rotin.

La femme obéit respectueusement et vient s'étendre à plat ventre sur une natte aux pieds de son cher mari. Celui-ci frappe sur le derrière trois ou quatre coups d'abord, puis fait une petite morale bien sentie sur les devoirs d'une épouse comme il faut envers son digne mari.

A chaque point et subdivision du discours, le mari fait une pose qu'il emploie à renouveler les coups de rotin, la dame demande pardon, pleure, gémit, et promet que plus jamais elle ne recommencera. Le mari lui rend la verge; elle salue et se retire en remerciant poliment.

Après le repas du soir, on recommence la même cérémonie; on en fait de même avant le coucher, car toute correction doit se faire en trois temps. C'est aussi de cette manière qu'on corrige les enfants et les serviteurs.

Tout procédé moins solennel : une tape, une

brusquerie, comme on fait chez nous, n'engendrerait que le mépris.

Mais les torts sont bien quelquefois du côté du mari. En Cochinchine comme en Europe, la femme a souvent raison; au fond elle ne croit jamais avoir tort, et la bonne volonté ne lui manquerait pas non plus; mais la force faisant défaut, elle a inventé un moyen qui concilie tout.

Dès que le mari coupable a quitté la maison, elle se saisit du chien, du chat ou de tout autre animal lui appartenant, quelquefois même d'un de ses enfants, et décharge à son aise sa colère contre eux. A son tour, elle prend la verge, fait une bonne morale à l'adresse du mari absent et l'assaisonne de coups aussi bien appliqués que ceux qu'elle a reçus.

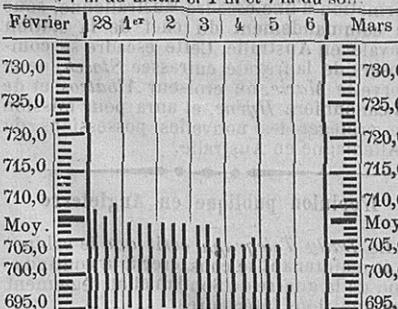
M. SOUSSENS, Rédacteur.

Merinos et Cachemirs double largeur (pure laine garantie) **80 cent. l'aune** ou **1 fr. 35 le mètre** par coupes de robes ou par pièces entières est expédié franco de port par la maison **Oettinger et Cie, Centralhof, Zurich.** (O 153)

P.-S. Collections d'échantillons à disposition.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 4 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Février	28	1 ^{er}	2	3	4	5	6	Mars
7 h. matin	2	5	3	0	2	6	6	7 h. matin
4 h. soir	4	7	5	5	5	7	8	4 h. soir
7 h. soir	3	5	4	4	7	7		7 h. soir
Minimum	2	5	3	0	2	6		Minimum
Maximum	4	7	5	5	7	7		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELL & C^o, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

Le rhume de cerveau si importun

qui peut devenir, lorsqu'il est négligé, la cause de graves maladies, disparaît en très peu de temps, souvent en quelques heures, par l'usage des pilules anticatarrhales Voss. (O 550)

On les trouve dans toutes les pharmacies

Dépôt de Treillis en fil de fer galvanisé anglais, pour Volières, Clôtures, etc., 0,600 à 2,400 mètres de largeur.

Ainsi que **Fil d'acier galvanisé à ronces.** Première qualité garantie, **prix modérés.**

(O 232) **BOSSARD-KOLIN, Zoug.**

DEMANDE D'APPRENTI

Chez **H. Huber, tourneur**, à Aarau, un jeune homme intelligent peut faire son apprentissage sous des conditions favorables. (Mag. 344 Z.) (O 234)

PENSION DE PRAIRIE

près des Bains d'Yverdon
Nombreux embellissements. Cuisine française. Nouveaux propriétaires.
M. et M^{me} JOLICLERC.
(OL 29 Y) (O 214)

BOUCHERIE

A louer pour le 15 juillet prochain la boucherie avec logement indépendant sous l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg. S'adresser au propriétaire : (O 227) **A. Brugger.**

HOTEL A VENDRE

On offre à vendre, à Vevey, un Hôtel particulièrement bien situé pour le commerce, ayant une clientèle et un rapport assurés. Prix et conditions avantageux. — S'adresser à **M. LIAUDAT, notaire**, à Châtel-St-Denis, et à **M. MINGARD, notaire**, à Vevey. (H 235 L) (O 205)

MAUX DE DENTS

Guérison prompte et radicale par l'**Extrait Indien concentré.**

Fribourg: Pharmacie Boéchat et Bourgnonecht. — Châtel-Saint-Denis: Pharmacie Wetzstein. — Estavayer: Pharmacie Porcelet. (O 222)

A LOUER

Un petit magasin d'épicerie avec logement situé dans la rue de la Samaritaine. Entrée de suite. S'adresser à **M. BRULHART, imprimeur**, au Stalden, Fribourg. (O 231/172)

Essayer célèbre CONSCIENCE plume de Bureau
s'adapte aux 3 Cahiers Calvevaert adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274)

Dents
Guérison, conservation et remplacement sans douleurs, système américain.
F. BUGNON, chirurgien-dentiste, à Fribourg.
Consultations gratuites.

Maladies de la vessie,

dés reins, du bas-ventre, par contagion, etc., sont guéris rapidement et à coup sûr par correspondance par le médecin spécialiste **D^r Dürst**, à Winterthour Zurich. (O 297)

Marbrerie Christinaz

FRIBOURG, à la Villette, FRIBOURG
Grand choix de monuments funéraires, à des prix très modérés. (O 203/146)

En vente à l'imprimerie catholique
INDEX
libro un, prohibitorum
Dernière édition (imprimerie de la Propagande, 1884) contenant tous les livres signalés jusqu'au mois de mai 1884.
Prix: 5 fr.

PUBLICATIONS DE L'ŒUVRE DE S. PAUL
En vente à l'imprimerie Catholique suisse.

Les illustrations et les célébrités du XIX^e siècle, collection publiée par séries dont chacune, formant un vol. in-8, se vend séparément, francs: 4 fr.

Première série: Léon XIII; le général Vinoy; le frère Philippe; Montalembert; Drouot; sœur Rosalie; Jasmin; comtesse de Chambord; Moncey; Armand de Melun; Eugénie et Maurice de Guéris.

Deuxième série: La Moricière; docteur Larrey; Augustin Cochin; Henri Montier; Saint-Arnaud; Pasteur; Louis Venillot; Chateaubriand; R. P. de Ravignan.

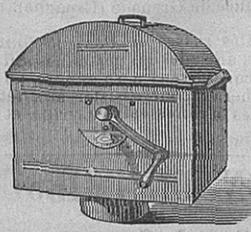
Troisième série: Le Prince impérial; Dom Guéranger; M. Lainé; H. Flandria; Dupuytren; Poniatowsky; Charles X; Lincoln; Boisdieu; le duc de Reichstadt; maréchal Pélissier; Livingstone; Jean Rebon; la reine Marie-Amélie.

Quatrième série: Mgr de Oudon; amiral La Roncière le Nourry; Garfield; Cavaignac; Péro Félix; Geoffroy Saint-Hilaire; duc de Richelieu; David d'Angers; Gavour; général Marguerite; Mme Récamier; Paul Bonasson; Joseph et Xavier de Maistre; général La Fayette.

Cinquième série: Sylvio Pellico, par J. d'Apprien; le comte Henry de Raney, par Ch. de Montrevel; Bugeaud, par le général Amberg; Ozanam, par Dom Polin; Mgr Affré, par J. Guillemin; le général Foy, par Elie Fleury; Anguste Barbier, par J. d'Apprien; les frères Haüy, par Joseph Lebrun; Schneider, par J. S. Girard; Royer-Collard, par P. Vedrenne; Le Play, par A. Rastoul; Mgr Gerbet, par Dom Polin; Daniel Manin, dictateur de Venise, par J. Mavey; le colonel Taillant, défenseur de Phalsbourg, par le général Amberg.

Toutes ces études sont écrites par des littérateurs de talent, ayant tous fait leurs preuves et la plupart ayant connu les personnages qu'ils mettent en scène.

HUILE IMPÉRIALE
Pétrole inexplorable
DE LA
RAFFINERIE DE PÉTROLE AUGUSTE KORFF, BRÈME
L'emploi de l'Huile impériale se recommande par :
L'impidité parfaite, absence complète d'odeur, combustion plus lente et lumière plus intense que celle du pétrole.
Unique dépôt en gros pour le canton de Berne et la Suisse française chez :
Emile SCHULTHESS,
à Berne. (O. 233)
En détail chez **M. Pierre BARDY, ferblantier et lampiste**, à Fribourg.

La Machine à laver PEARSON

n'est pas seulement bien appropriée au lessivage, mais il est de plus en plus reconnu que par son emploi, il en résulte une grande économie de temps et de savon; la lessive se fait sans qu'il soit nécessaire de frotter ou de broser le linge, ce qui est un immense avantage pour la conservation de ce dernier.
Une ménagère peut sans le secours d'aucune aide faire une lessive complète. Faisant usage du plus petit numéro, elle peut dans l'espace de 10 à 15 minutes laver proprement 8 chemises d'homme, ou 4 paires de grands rideaux ou 35 paires de bas ou enfin 6 draps de lit. (O 229)
Avec le N° 2 on peut laver la moitié plus et le double avec le N° 3.
Prix des machines N° 1 N° 2 N° 3
En fer blanc, fond et sac en cuivre à Fr. 45-50 Fr. 60 Fr. 86
» » » avec fourneau » 55-60 » 68 » 75
Tout en cuivre, étamée à l'intérieur » 75 » 90 » 100
» » » avec fourneau » 85 » 100 » 110
Seul représentant pour la Suisse:
Edouard WIRZ,
à Bâle, Elisabethenstrasse, 36.
Dépôt pour Fribourg:
Chez MM. RAUCH et Cie.

HISTOIRE AUTHENTIQUE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES
depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours
LEUR ROLE POLITIQUE, RELIGIEUX ET SOCIAL
Par un ancien ROSE-CROIX
Un beau volume in 8°. — Prix: 5 francs.